



Communauté de communes  
**Cingal - Suisse Normande**

Département du Calvados

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU BUREAU

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-trois, le vingt-huit août**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. FRANÇOIS Bruno, Mme DUPUY Vanessa, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, Mme COURVAL Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia, M. MOREL Patrick.

Étaient absents excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme ONRAED Isabelle, M. BUNEL Gilles, Mme BERNARD Chantal, M. LAGALLE Philippe, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, M. LADAN Serge.

Étaient absents non excusés : M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, Mme MOUCHEL Clémentine.

Pouvoirs : Mme ONRAED Isabelle en faveur de M. BRISSET Pierre, M. LAGALLE Philippe en faveur de M. MAZINGUE Didier, M. MOREL Sylvain en faveur de M. LEHUGEUR Jacky, M. LEMOUX Julien en faveur de Mme DUPUY Vanessa.

Secrétaire : Mme DUPUY Vanessa.

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-027 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 mai 2023**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 mai 2023 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MAI 2023.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-028 : Finances : Remboursement factures électricité commune de Saint-Rémy-sur-Orne**

Au moment des travaux réalisés sur le groupe scolaire « Les Rouges Terres », la commune de Saint-Rémy-sur-Orne a payé des factures d'électricité pour la période de 2018 à 2022 à la fois pour le groupe scolaire et le bâtiment de la mairie.

Le montant estimé pour la consommation électrique liée au groupe scolaire est de 13 992,91€ TTC.

Il est proposé de rembourser cette somme de 13 992,91€ TTC, par mandat, à la commune de Saint-Rémy-sur-Orne.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE REMBOURSER CETTE SOMME DE 13 992,91€ TTC, PAR MANDAT, À LA COMMUNE DE SAINT-RÉMY-SUR-ORNE.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-029 : RH : Effectifs au 1er septembre 2023**

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
DATE DELIBERATION BUREAU	25 05 2023	28 08 2023	DELTA AU 01 09 2023	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 09 2023	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 09 2023 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 07 2023	01 09 2023				
NBRE POSTES	178	182	4	FIN CDD = - 56 NVEAU CDD = + 62 CDI = + 1 STAGIAIRISATION = + 1 RETRAITE = - 3 CHGT DUREE HEBDO = - 1 + 1 CHGT DE GRADE = - 9 + 9 RECRUTEMENT INFRUCTUEUX = - 1 ANNULATION POSTE = - 1 MUTATION = - 1	2	<u>ADMINISTRATION GENERALE :</u> - 5 agents + 5 agents soit - 5,00 ETP + 4,86 ETP  <u>SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 49 agents + 52 agents soit - 24,73 ETP + 29,22 ETP  <u>TECHNIQUE :</u> - 3 agents + 3 agents soit - 2,69 ETP + 2,69 ETP  <u>EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET LOISIRS :</u> - 2 agents + 2 agents soit - 1,31 ETP + 1,43 ETP
E.T.P.	129,88	135,37	5,49	FIN CDD = - 26,96 NVEAU CDD = + 34,31 CDI = + 1,00 STAGIAIRISATION = + 1,00 RETRAITE = - 2,23 CHGT DUREE HEBDO = - 0,43 + 1,00 CHGT DE GRADE = - 8,23 + 8,23 RECRUTEMENT INFRUCTUEUX = - 0,69 ANNULATION POSTE = - 0,88 MUTATION = - 0,63	5,49	ENFANCE/JEUNESSE : - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP  <u>ECOLE DE MUSIQUE :</u> - 9 agents + 10 agents soit - 4,63 ETP + 5,65 ETP  <u>SERVICE POP :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 0,69 ETP + 0,69 ETP

ATTENTION, nous avons un écart de + 2 agents car 2 agents qui étaient en dispo n'avaient pas été comptabilisés dans les effectifs mais uniquement dans les ETP

Tableau des effectifs AU 01 09 2023		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	37	34,46
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	106	70,46
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,38
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
<b>FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème</b>		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	5,65
<b>HORS GRADES</b>		
TOTAL HORS GRADES	0	0,00
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>182</b>	<b>135,37</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES</b>	<b>105</b>	<b>89,02</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES</b>	<b>77</b>	<b>46,36</b>
<b>DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT</b>	<b>5</b>	<b>4,23</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>182</b>	<b>135,37</b>

Ces informations ont été présentées et validées en Commission Administration Générale et Finances du 10/07/2023. Cependant trois éléments nouveaux ont été modifiés et seront présentés en Commission Administration Générale et Finances du 04/09/2023.

Il est proposé de valider le tableau des effectifs (*voir détails en annexe 1*).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

#### **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-030 : RH : Effectifs au 1er octobre 2023**

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
DATE DELIBERATION BUREAU	28 08 2023	28 08 2023	DELTA AU 01 10 2023	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 10 2023	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 10 2023 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 09 2023	01 10 2023				
NBRE POSTES	182	183	1	NVEAU CDD = +1	1	SCOLAIRE/PERISCOLAIRE : + 1 agent soit + 1,00 ETP
E.T.P.	135,37	136,37	1,00	NVEAU CDD = +1,00	1,00	

Tableau des effectifs AU 01 10 2023		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	38	35,46
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	106	70,46
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	18	15,38
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
<b>FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème</b>		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	11	5,65
<b>HORS GRADES</b>		
TOTAL HORS GRADES	0	0,00
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>183</b>	<b>136,37</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES</b>	<b>105</b>	<b>89,02</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES</b>	<b>78</b>	<b>47,36</b>
<b>DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT</b>	<b>6</b>	<b>5,23</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>183</b>	<b>136,37</b>

La commission Finances et Administration générale, réunie le 10 juillet dernier, propose de valider le tableau des effectifs (*voir détails en annexe 2*).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES PROPOSITIONS ANNEXÉES ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-031 : Administration générale : Désignation des représentants au sein du SMICTOM de la Bruyère**

***ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°BUR-2023-021***

Par délibération N°BUR-2023-021 en date du 25 mai 2023, la liste des représentants des différents syndicats a été ratifiée par les membres du Bureau.

Par mail du 13 juillet 2023 nous transmettant la délibération N°025 en date du 11 mai 2023, la commune de Barbery nous fait part d'un changement de délégués suppléant et titulaire au sein du SMICTOM de la Bruyère, et propose de désigner :

- **LEBOUVIER Luc** , titulaire, en remplacement de PISLARD Guy,
- **LAFONTAINE Frédéric**, suppléant, en remplacement de MILLE Catherine.

Par mail du 20 juin 2023 nous transmettant la délibération N°016 en date du 09 juin 2023, la commune de Le Bû-sur-Rouvres nous fait part d'un changement de délégués suppléant et titulaire au sein du SMICTOM de la Bruyère, et propose de désigner :

- **MOLÉ Franck**, titulaire, en remplacement de MÉNARD Bruno,
- **GABLIN Franck**, suppléant, en remplacement de MOLÉ Franck.

Il est donc proposé de :

- Valider ces modifications ;
- Valider le tableau des représentants des différents syndicats mis à jour (*voir annexe 3*) ;
- Autoriser le Président ou son représentant à transmettre cette délibération au SMICTOM de la Bruyère.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **VALIDE CES MODIFICATIONS ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS MIS À JOUR ;**
- **ET AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À TRANSMETTRE CETTE DÉLIBÉRATION AU SMICTOM DE LA BRUYÈRE.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-032 : Administration générale : Désignation de représentants au sein des huit commissions thématiques**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2023-022**

Par délibération N°BUR-2023-022 en date du 25 mai 2023, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Par mail du 13 juin 2023, la commune de Grainville-Langannerie propose de désigner **BERTIN Anthony** pour représenter la commune au sein de la **commission Infrastructures communautaires & Voirie** en remplacement de BRION Vincent ;
- Par mail du 11 juillet 2023 nous transmettant la délibération N°031 en date du 11 mai 2023, la commune de Barbery nous fait part d'un changement au sein de la **commission Infrastructures communautaires & Voirie**, et propose de désigner **DESCHAMPS Franck** en remplacement de LAFONTAINE Frédéric ;

Il est donc proposé de :

- Valider les modifications susmentionnées ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour (*voir annexe 4*).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :**

- **LES MODIFICATIONS SUSMENTIONNÉES ;**
- **ET LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-033 : Développement touristique : Demande de subventions balisage et topo guide pédestre

La Communauté de communes Cingal-Suisse Normande a réalisé, en partenariat avec les communes concernées, cinq nouveaux circuits de randonnée sur le territoire :

- Clécy 1 : 5,393 km
- Clécy 2 : 10,397 km
- Les bois du val de Laize : 11,042 km (au départ de Saint-Germain-le-Vasson)
- Vallée de l'Orne : 16,971 km (au départ de Thury-Harcourt-le-Hom)
- Combray : 5,684 km

Ces nouveaux circuits ont été diagnostiqués et validés par Calvados Attractivité afin de les labelliser « circuits qualité ».

La Communauté de communes va, en parallèle, éditer un nouveau topoguide de randonnée pédestre reprenant ces cinq circuits qui viennent d'être labellisés et respectant la nouvelle charte graphique du Département concernant les éditions de topoguide randonnée. Pour information, l'ancienne édition date de 2018.

### Le plan de financement prévisionnel du projet

DÉPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
Edition du nouveau topoguide pédestre (2000 exemplaires)	7 040.00€	8 448.00€	Pas subventionnable	0.00€	0%
PAO et maquettage du topoguide par Suisse Normande Tourisme		3 900.00€	Département	1 560.00€	40% du TTC
Droit de reproduction IGN pour topoguide	1 818.18€	2 000.00€	Département	800.00€	40% du TTC
Peinture et poteaux bois pour balisage	309.06€	370.88€	Département	123.62€	40% du HT
10 panneaux de point de départ et 10 lames de balisage (5 nouveaux circuits + renouvellement ancien panneaux dégradés)	2 592.00€	3 110.40€	Département	1 036.80€	40% du HT
<b>Sous-total</b>	<b>11 759.24€</b>	<b>17 829.28€</b>	<b>Sous-total</b>	<b>3 520.42€</b>	

Le solde de l'opération, estimé à 14 308,86€ TTC, est financé par la CDC, les sommes ont été prévues au budget.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter le Département pour l'obtention d'une subvention pour cette opération.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :**

- **SOLLICITER LE DÉPARTEMENT POUR L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION POUR CETTE OPÉRATION ;**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-034 : Développement touristique : Demande de subventions pour l'aire de trail**

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2023, la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande s'est engagée dans le projet d'aire de trail aux côtés des intercommunalités du Pays de Falaise, Flers Agglo et Val d'Orne.

Elle a aussi confié à la Communauté de communes du Pays de Falaise la coordination du groupement de commandes constitué des collectivités associées et autorisé le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes qui stipule que :

- chaque collectivité engage les dépenses liées à ses besoins préalablement déterminés et transmis au coordonnateur;
- et effectue pour son propre compte les demandes de subventions relatives à cette opération auprès des financeurs potentiels.

Il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels (Europe (LEADER), Etat (FNADT), Région, Département (contrat de territoire)).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :**

- **DÉPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES FINANCEURS POTENTIELS (EUROPE (LEADER), ÉTAT (FNADT), RÉGION, DÉPARTEMENT (CONTRAT DE TERRITOIRE)) ;**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-035 : Développement touristique : Demande de subventions pour la gestion et l'aménagement de l'espace naturel et historique de Château Ganne**

Conformément à la convention du 16 octobre 2019 et au plan de gestion de 2006, les travaux suivants ont été prévus pour l'année 2023 :

- Entretien des équipements ;
- Mise en sécurité du site ;
- Débroussaillage et délierrage des arases et parements des maçonneries ;
- Tonte et débroussaillage de la haute et basse cours ;
- Entretien des chemins pédestres ;
- Débroussaillage d'une partie des douves ;
- Maîtrise des rhododendrons.

Le coût total de ces dépenses de fonctionnement est estimé à 6 305,33€ HT avec une participation financière possible du Département à hauteur de 70 %. Le reste à charge pour la collectivité s'élèverait ainsi pour les dépenses de fonctionnement à 2 141,60 €.

Le plan de gestion de 2006 étant arrivé à son terme, le comité de gestion a validé le 19 janvier 2021 le lancement d'une étude visant sa réactualisation.

Elaboré en concertation avec les services du Département (service du milieu naturel et service archéologie), le cahier des charges prévoit les prestations suivantes :

- Appropriation des études globales existantes et prise en compte des grands enjeux et des objectifs stratégiques qui en ressortent ;
- Etablissement d'un bilan patrimonial pertinent, rigoureux devant déboucher sur un diagnostic ;
- Evaluation du premier plan de gestion ;
- Identification et hiérarchisation des enjeux et des objectifs spécifiques au site ;
- Elaboration d'un plan opérationnel d'actions pour une durée de 10 ans.

Le coût total de cette dépense est de 24 000 € HT avec une participation financière possible du Département à hauteur de 70%. Le reste à charge pour la collectivité s'élèverait à 7 200,00 €.

Le montant de cette étude avait été estimée à 12 500 € HT par les services du Département. Une demande de subvention a été adressée en début d'année 2022 sur la base de ce montant fixant ainsi le montant de l'aide à 8 750 € selon le taux éligible de 70 %. A l'issue de plusieurs consultations, une offre du CPIE des Collines Normandes a pu être retenue en fin d'année 2022. Cette offre s'élevant à 24 000 € HT et présentant un surcoût de 11 500 € par rapport à l'estimation initiale, il est demandé un complément de 8 050,00€ pour couvrir les 70% éligibles du montant de l'offre retenue.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département pour le financement de l'ensemble des actions citées ci-dessus.

Il est également proposé d'autoriser le Président ou son représentant à lancer les opérations et à signer toutes les pièces relatives à celles-ci (**voir annexe 6**).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :**

- **SOLLICITER L'AIDE DU DÉPARTEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS CITÉES CI-DESSUS;**
- **LANCER LES OPÉRATIONS ;**
- **SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-036 : Développement économique : Vente parcelle commerciale ZA du Cingal à Bretteville-sur-Laize**

Vu l'avis des Domaines en date du 10 février 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en date du 29 juin 2023 actant le prix de vente à 24€/m<sup>2</sup>.

Après avis des Domaines sur la valeur vénale des terrains, il est proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes dont les conditions sont ci-après relatées :

Tout acte contenant avant-contrat de vente et vente au profit de la société dénommée « SAJAC IMMOBILIER » ou toute autre personne morale s'y substituant pour l'aménagement d'une zone commerciale de services et de bureaux ainsi que d'une zone d'activités et de services.

Le projet d'aménagement tient compte de la demande d'exemplarité formulée par la collectivité. La vente définitive sera conditionnée par le respect des conditions suivantes :

- Niveau d'élévation, structure des bâtiments et pente des toitures compatibles au positionnement de panneaux photovoltaïques,
- Engagement d'une réflexion sur un projet de production et/ou d'autoconsommation d'énergie photovoltaïque,
- Paysagement et choix d'essences permettant une gestion différenciée des espaces verts,
- Respect d'une exemplarité écologique et environnementale,
- Réalisation d'un projet vertueux,
- Création d'une zone verte jouant un rôle de centralité comprenant notamment une aire de jeux.

Les macrolots A tranche 1, A tranche 2, B, C, D, E, F et la sente piétonne seront détachés des parcelles actuellement cadastrées section E numéro 321, 320 et 319.

La contenance vendue sera distraite au moyen d'un document modificatif du parcellaire à établir aux frais du bénéficiaire par tout géomètre-expert de son choix et qui sera visé dans l'acte constatant la réalisation authentique de la vente.

Parcelle d'environ 6.838,23 m<sup>2</sup> (macrolot A tranche 1) à prendre aux dépens d'une parcelle de plus grande amplitude actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	321	BASSES CARRIERES	03ha30a88ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 164 117,52 € HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Parcelle d'environ 4.219,58 m<sup>2</sup> (macrolot A tranche 2) à prendre aux dépens d'une parcelle de plus grande amplitude actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	321	BASSES CARRIERES	03ha30a88ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 101 269,92 € HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Parcelle d'environ 1.439,57 m<sup>2</sup> (macrolot B) à prendre aux dépens d'une parcelle de plus grande amplitude actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	320	BASSES CARRIERES	00ha33a36ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 34 549,68€ HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Parcelle d'environ 1.576,62 m<sup>2</sup> (macrolot C) à prendre aux dépens d'une parcelle de plus grande amplitude actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	320	BASSES CARRIERES	00ha33a36ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 37 838,88€ HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Parcelle d'environ 1.175,11 m<sup>2</sup> (macrolot D) à prendre aux dépens d'une parcelle de plus grande amplitude actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	321	BASSES CARRIERES	03ha30a88ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 28 202,64€ HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Parcelle d'environ 755,12 m<sup>2</sup> (macrolot E) à prendre aux dépens d'une parcelle de plus grande amplitude actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	319	BASSES CARRIERES	00ha26a05ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 18 122,88€ HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Parcelle d'environ 1.556,79 m<sup>2</sup> (macrolot F) à prendre aux dépens d'une parcelle de plus grande amplitude actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	319	BASSES CARRIERES	00ha26a05ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 37 362,96€ HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Parcelle de 853 m<sup>2</sup> (macrolot G) actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	318	BASSES CARRIERES	00ha08a53ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 20 472€ HT

Parcelle de 745 m<sup>2</sup> (macrolot H) actuellement cadastrée

Section	N°	Lieudit	Surface
E	317	BASSES CARRIERES	00ha07a45ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 17 882€ HT

Parcelle d'environ 614,61m<sup>2</sup> (sente piétonne) à prendre aux dépens de deux parcelles de plus grande amplitude actuellement cadastrées

Section	N°	Lieudit	Surface
E	319	BASSES CARRIERES	00ha26a05ca
E	320	BASSES CARRIERES	00ha33a36ca

Au prix de 24€HT du m<sup>2</sup> soit 14 750,64 € HT

Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.

Macrolot	Surface vendue m <sup>2</sup>	Prix de vente HT
A tranche 1	6838,23	164 117,52
A tranche 2	4219,58	101 269,92
B	1439,57	34 549,68
C	1576,62	37 838,88
D	1175,11	28 202,64
E	755,12	18 122,88
F	1556,79	37 362,96
G	853	20 472,00
H	745	17 880,00
Sente piétonne	614,61	14750,64
Total	19773,63	474 567,12

*Le prix de vente est de 24€HT du m<sup>2</sup>. Le prix de vente définitif sera déterminé en fonction de la surface exacte du terrain vendu, au jour de l'acte authentique de vente à recevoir par le notaire.*

La rétrocession des espaces communs prévus selon les plans annexés est conditionnée au respect des conditions d'exemplarité précédemment listées et à la qualité des aménagements.

Il est rappelé que pour une vente concernant des terrains situés dans l'emprise d'une Zone d'Aménagement Concertée, l'acquéreur sera exempté de la part communale de la taxe d'aménagement.

Il est proposé de :

- Donner son accord pour la vente des terrains sus-désignés au prix et conditions ci-dessus relatés (**voir annexe 7**);
- Désigner Maître Clotilde MICHELLAND, notaire à SAINT-SYLVAIN, pour la régularisation des actes relatifs à cette opération ;
- Autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la bonne exécution de cette délibération.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :**

- **DONNER SON ACCORD POUR LA VENTE DES TERRAINS SUS-DÉSIGNÉS AUX PRIX ET CONDITIONS CI-DESSUS RELATÉS ;**
- **DÉSIGNER MAÎTRE CLOTILDE MICHELLAND, NOTAIRE À SAINT-SYLVAIN, POUR LA RÉGULARISATION DES ACTES RELATIFS À CETTE OPÉRATION ;**
- **SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2023-037 : ADT : Demande de subventions pour le programme de plantation ARTISAN 2023 - 2024**

Dans le cadre de la convention de partenariat du 25/01/2021 établie entre l'Office Français de la Biodiversité et la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande pour le projet LIFE A.R.T.I.S.A.N. (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature), la CDC s'est engagée à mettre en œuvre un programme de plantation de haies bocagères.

Le travail d'animation engagé sur le territoire pour la période 2023-2024 a permis de définir 24 projets de plantation répartis sur le territoire.

Le programme de plantation ainsi défini prévoit la plantation d'environ 9 km de haies. Le montant de ce programme est estimé à **100 000 € TTC** et a été inscrit au budget. Une consultation auprès d'entreprises est en cours.

Les haies antiérosives, seront financées par l'Agence de l'Eau (80%) et par la CDC via la taxe GEMAPI (20%). La plantation des haies qui n'auront pas été diagnostiquées comme antiérosives sera financée à hauteur de 70% par le Conseil Départemental et de 30% par le bénéficiaire.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes autres pièces relatives au programme de plantation.

*Lors de la séance, une cartographie des plantations a été demandée. Celle-ci est jointe à la délibération (voir annexe 8).*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :**

- **DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS ;**
- **SIGNER TOUTES AUTRES PIÈCES RELATIVES AU PROGRAMME DE PLANTATION.**

17 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Prochaines dates de réunions :

	<b>BUREAU</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>SEPTEMBRE</b>		Jeudi 28/09 à 20h salle Nelson Mandela - GOUVIX
<b>OCTOBRE</b>	Jeudi 26/10 à 18h Salle de réunion - Maison de Services	
<b>NOVEMBRE</b>	Jeudi 23/11 à 18h Salle de réunion - Maison de Services	
<b>DÉCEMBRE</b>		Jeudi 14/12 à 20h Lieu à confirmer

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

 Centre aquatique :

- Conférence de presse le 4 septembre 2023 pour annoncer l'ouverture de la piscine le 20 septembre prochain.
- Porte ouverte le 23 septembre 2023 avec l'association APANAGE « Nager pour votre santé » (association pour la lutte contre le cancer).
- Inauguration ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 30/08/2023*

*Par le Président, M. Jacky LEHUGEUR et par la secrétaire de séance, Mme Vanessa DUPUY*